

le cahier du
Samedi



M. Gilles Lefebvre, fondateur du Centre d'arts du Mont Orford.

40 ans de musique à l'ombre de l'Orford

Depuis quatre décennies, le Centre d'arts du Mont Orford est un lieu privilégié où « seuls les oiseaux et la musique ont droit de cité », comme le disait le poète Pierre Emmanuel. Marie Laurier rappelle l'histoire des 40 ans d'Orford et elle interviewe Gilles Lefebvre, le fondateur de ce « camp musical » devenu un haut lieu de la formation musicale au pays.

Cahier B

Les MRC attaquent la réforme Ryan devant les tribunaux

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LES MUNICIPALITÉS régionales de comté (MRC) vont contester devant les tribunaux la constitutionnalité des dispositions de la réforme des finances municipales du ministre Claude Ryan qui les forcent à augmenter les taxes foncières pour payer les services de la Sûreté du Québec.

Elles ont l'intention en outre de ne pas inclure dans leurs budgets de l'année 1992 les sommes qui seront exigées par le gouvernement du Québec pour le paiement des services de police. Elles attendront que la facture leur parvienne, au printemps prochain, adopteront un budget supplémentaire et émettront un compte de taxes spécial sur lequel sera inscrit que cette taxe est prélevée au nom du gouvernement du Québec pour le paiement des services policiers.

Telles sont les deux principales recommandations adoptées hier à Québec par une assemblée spéciale des préfets de 80 MRC du Québec réunis sur l'initiative de leur regroupement, l'UMRCQ. Elles ont été communi-

quées à la presse par leur président, M. Roger Nicolet.

Les préfets semblent avoir rejeté l'idée d'orchestrer un vaste mouvement de désobéissance civile, une hypothèse évoquée il y a quelques mois. Cependant, l'union suggère indirectement à ses membres de prendre prétexte des procédures judiciaires qui seront entamées pour verser les sommes exigées de Québec dans un compte en fidéicommissaire tant que la cause sera pendante, privant ainsi le gouvernement de ces revenus pour la durée du litige.

L'union veut « accrocher le grelot », dit M. Nicolet, pour sensibiliser les citoyens au fait que si leur compte de taxes foncières augmente, c'est la faute au gouvernement du Québec. Il s'agit d'une nouvelle tentative pour faire reculer le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, qui s'est montré à ce jour plutôt inflexible.

Les préfets, qui ont combattu la réforme Ryan dans son ensemble, s'en prennent cette fois-ci plus précisément aux dispositions de la loi 145, adoptée en juin, qui prévoit que les municipalités de 5000 habitants et moins devront payer une

Voir page A-4: MRC

Une nouvelle démission secoue les conservateurs

Les militants confirment le droit à l'autodétermination ; Pierrette Venne claque la porte au milieu des célébrations



Le premier ministre Brian Mulroney et les députés ont célébré avec faste l'adoption d'une résolution « confirmant » le droit à l'autodétermination du Québec. Après le vote, la ministre Monique Vézina et le député Guy Julien sont venus à la rencontre du premier ministre.

Chantal Hébert

Envoyée spéciale

TORONTO — Le Parti conservateur fédéral a évité de peine et de misère les déchirements publics sur l'épineux dossier constitutionnel, hier, seulement pour s'échouer sur l'accueil de la démission d'un autre de ses députés du Québec.

Accusant son parti de manquer de sérieux en matière constitutionnelle, Pierrette Venne, représentante de Saint-Hubert, a en effet claqué la porte du Parti conservateur de Brian Mulroney.

L'exécutif de son comté a également quitté en bloc le parti. Pierrette Venne annoncera la semaine prochaine si elle siègera désormais comme indépendante ou si elle se ralliera au Bloc québécois de Lucien Bouchard.

Appelé par les journalistes à commenter la démission de Mme Venne, le premier ministre Brian Mulroney a eu des propos durs et tranchants, peu après avoir rencontré son caucus. « Il n'y a personne de surpris. Tout le monde est soulagé », a-t-il dit.

Le départ en catastrophe de Pierrette Venne au beau milieu des assises nationales a complètement torpillé les projets du parti qui avait tout mis en oeuvre pour projeter l'image la plus une possible sur le dossier constitutionnel.

Quelques minutes plus tôt, le parti avait ainsi confirmé à la quasi-unanimité sa position sur le dossier.

Voir page A-4: Démission



Alain Pontaut n'est plus

Robert Lévesque

LE JOURNALISTE, romancier et dramaturge Alain Pontaut, qui signait des critiques théâtrales au DEVOIR, est décédé, hier à l'aube, des suites d'un cancer qui l'avait éloigné du métier il y a trois mois.

À 65 ans, au bout d'une vie entièrement consacrée à l'écriture et la chronique culturelle, Alain Pontaut laisse le souvenir d'un témoin attentif et pondéré, qui fut l'un des premiers à explorer la richesse de l'oeuvre de Réjean Ducharme dans les années 60, et qui fut constamment à l'écoute des écrivains, des dramaturges, poussant lui-même la porte de la création pour quelques romans et quelques textes pour la scène.

Né à Bordeaux en 1925, Alain Pontaut avait adopté le Québec au début des années 60 après des études de lettres dans sa ville natale et à la Sorbonne. C'est Gérard Pelletier, disait-il, qui l'avait convaincu, au hasard d'un passage dans le cadre d'échanges culturels, de choisir le Québec et de s'établir à Montréal en lui offrant sur-le-champ un emploi aux pages internationales de *La Presse* où Pelletier était rédacteur-en-chef.

Depuis 1962 jusqu'à aujourd'hui, Alain Pontaut allait devenir successivement journaliste, critique littéraire (à *La Presse* puis au DEVOIR), directeur de collection (chez Leméac), romancier, poète, dramaturge, biographe (de René Lévesque), éditeur (au quotidien *Le Jour*), tous métiers où il a exercé avec un art d'écriture précis et distingué son observation du Québec culturel, et politique.

Ami de l'ex-premier ministre du Québec, René Lévesque, après de qui il avait agi comme conseiller culturel à son cabinet, nationaliste convaincu qui enrageait devant les manigances fédéralistes du référendum de 1980, Alain Pontaut avait signé chez Leméac en 1983 une biographie du leader politique, *René Lévesque, ou l'Idéalisme pratique*, un ouvrage qui a été réédité la saison dernière.

Après avoir publié au Seuil, à Paris en 1960, une plaquette sur la Yougoslavie, Alain Pontaut allait publier à Montréal son premier roman, *La*

Voir page A-4: Alain Pontaut

La CSCE offre son assistance aux autorités de la Yougoslavie

d'après l'AFP et Reuter

PRAGUE — Les 35 pays de la CSCE ont demandé hier en conclusion de leur réunion d'urgence à Prague l'ouverture immédiate de « négociations sur l'avenir de la Yougoslavie » réitérant leur offre d'assistance sous forme d'une « mission de bons offices ».

Après deux jours de travaux au niveau des hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères, la CSCE (toute l'Europe plus les États-Unis et le Canada) a demandé aux autorités yougoslaves d'ouvrir ces négociations « comme elles en ont exprimé l'intention » et ce « le plus rapidement possible, le 15 août au plus tard ».

Les 35 ont lancé un appel pressant à toutes les parties impliquées dans le conflit yougoslave leur demandant de « s'abstenir de tout acte de violence ou de force préjudiciable » à la reprise de négociations pacifiques.

Soulignant que toutes les parties doivent agir dans le « plein respect

des droits de l'Homme y compris ceux des minorités nationales », le comité de crise des 35 a réitéré sa proposition déjà formulée en juillet d'envoyer une « mission de bons offices » en Yougoslavie « afin de faciliter, si besoin, le dialogue » et les négociations sur l'avenir de la Yougoslavie.

Belgrade avait accepté implicitement dans la matinée l'envoi en Croatie de la mission de contrôle du cessez-le-feu des Douze et son élargissement à des pays membres de la CSCE.

La Suède, la Pologne, la Tchécoslovaquie et le Canada doivent renforcer cette mission d'observateurs dont le nombre pourrait passer progressivement de 50 à 300 ou 400 personnes, selon des participants.

Ces modalités n'ont toutefois pas été discutées à Prague et elles doivent être arrêtées par les Douze en accord avec les autorités yougoslaves.

La délégation yougoslave n'a par contre accepté qu'après de longues

discussions le texte sur « l'assistance aux négociations sur l'avenir de la Yougoslavie », opération de soutien des Douze au processus de dialogue politique et de négociations pacifiques qui voit lentement le jour. Des pays de la CSCE pourront également participer à ces négociations, selon le consensus obtenu à Prague.

Réticente à toute intervention « politique » de l'Europe dans ses affaires intérieures, Belgrade soutenue par Moscou a rejeté toute allusion à « l'inviolabilité des frontières internes » du pays, un passage que voulaient inclure plusieurs pays participants.

L'aide technique des Douze et des 35 sous forme de l'envoi d'observateurs est acceptable, mais nous sommes en train de lancer nous-mêmes le dialogue politique pour trouver une solution à la crise », a déclaré aux journalistes Vladimir Pavcovic, le numéro deux de la délégation yougoslave.

Voir page A-4: Yougoslavie

Avoir 17 ans



Lise Bissonnette

IL AURAIT FALLU la porter avec des escarpins vernis, un rang de perles, et surtout des cheveux en torsade, de ceux qui se défont en bouclant jusqu'au milieu du dos.

J'avais des souliers à talons hauts d'un noir mat fumé gris, des lunettes pointues, un collier de pierres du Rhin, et des mèches droites comme on les imaginait sous la coiffe des soeurs.

J'eus l'idée de me jeter à l'eau, j'en cherchais en vain le désir. Sur son cintre de fer aux épaules maigres, la petite robe noire susurrant l'appel du pêché. On allait voir.

Elle avait été cousue à des milles du pensionnat, durant les vacances de Noël. J'avais eu droit à un patron Vogue, ma mère n'y consentait que pour les grandes occasions, mais nous faisons silence sur celle-ci. Vient un âge où l'on passe des taffetas au crêpe mou, je le voulais

sombre, elle se contenta de me prévenir contre le repassage à l'endroit, qui fait lustrer les coutures. L'ourlet s'arrêta juste sous le genou, la manche au coude, la seule ampleur était dans le corsage, un drap sur une pointe encore inexistant. Au dernier essayage, mon frère avait sifflé. Les jambes, disait-il, n'étaient pas mal.

Mais là, dans le placard de ma chambre-alcôve, Michèle la contemplait avec sa moue de connaissance. Elle maniait les garçons depuis longtemps et si je lui tenais tête, c'était par littérature. Jean-Jacques Rousseau était à l'index, je le citais dans le texte. Empruntées à la bibliothèque d'Ottawa qu'on n'osait plus nous interdire, ses *Confessions* passaient, sous mon oreiller, pour le premier ouvrage licencieux à avoir atteint notre dortoir. Je prétendais connaître aussi les amours de Claudel, et j'en inventais à Charles Péguy. J'impressionnais les lectrices de *Seventeen*, dont Michèle, qui ne se

Robes

débrouillait pas plus mal en latin.

Ma robe noire fut décriée trop sage. Je n'osais pas, il est vrai, raconter d'où l'image m'était venue. Celle de la femme de Yusuf Karsh, une beauté hiératique que j'avais flôlée en fin d'automne. La ville était si ennuyante en ce temps-là que même le photographe de Churchill fréquentait les concerts des Jeunesses musicales. Je faisais de la dictée mentale en écoutant les pianistes, une manie qui était son âme à Chopin et me laissait libre d'observer le beau monde, où elle était unique. Si blanche dans la soie noire qu'on voyait à peine les perles à son cou. À l'entracte, je la vis incliner la tête vers un bonhomme dont le menton se perdait dans la cravate, couche molle d'une voix empâtée dans l'accent : « *Would you come with me see ze artist atteür ze concert?* » Elle avait l'insigne pouvoir de ne pas répondre, ou si peu que pas. Je m'étais voulue longue, souple, et inatteignable. Michèle en décidait autrement.

J'avais évidemment voulu la robe noire pour qu'on me touche, et elle allait réparer la légère mélancolie de ce vêtement de base, par ailleurs d'allure assez féminine. En anglais, et en passant pour des excitées de Hull, nous avons d'abord acheté les chaussures rouges, et le sac assorti, après de longues explorations. Il ne restait plus de soie pour une permanente, que nous avons réussie maison. Les lunettes étaient impensables, le regard myope étant de toute façon plus seyant, et elle allait me prêter les boucles et le collier de faux or dont je devrais souffrir l'allergie.

Le soir dit, elle trouva un brun et son ami pour nous amener au club Chaudière. Je n'étais pas laide, un croisement entre caniche et chatte siamoise bleuté, je me sentais floue et forte. « Tu es plus sensuelle que moi », décréta Michèle en se promettant d'emprunter la robe le samedi suivant. Nous prétendions aller au cinéma, un programme

Voir page A-4: Robes



PHOTO RICHARD-MAX TREMBLAY

Lise Bissonnette

<p>William Boyd BRAZZAVILLE PLAGE</p>	<p>Dickens Fruttero & Lucentini L'AFFAIRE D. ou le crime du faux vagabond</p>	<p>JOHN IRVING LIBERTÉ POUR LES OURS!</p>
--	--	--

ROMAN ROMAN ROMAN

BRAZZAVILLE PLAGE
WILLIAM BOYD 360 pages - 29,95\$

L'AFFAIRE D. ou le crime du faux vagabond
DICKENS, FRUTTERO ET LUCENTINI 480 pages - 29,95\$

LIBERTÉ POUR LES OURS!
JOHN IRVING 420 pages - 29,95\$

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Robes

double que l'aumônier fit semblant de vérifier.

Le garçon fut niais comme l'aurait été Péguy au bal-musette. Il avait de grosses lèvres, un accroche-cœur, et la manie du main-dans-la-main qu'il gardait moite. Rien ne fut plus long que le trajet de retour, dont Michèle m'avait avertie d'accepter le rituel de fond de voiture.

Je passai pour une future religieuse, en rêvant d'abandons de crêpes mous. J'eus l'idée de me jeter à l'eau, j'en cherchai en vain le désir.

Le printemps m'arriva rue Sainte-Catherine. Une minceur sous les lainages, un reflet tiède sur une moto, un mauvais filet de violon par une fenêtre de *Tourist Room*, la poussière dans le sillage d'une ambulance. Je n'avais pas l'intention de me sentir provinciale longtemps.

Des boutiquiers encore sombres poussaient leurs étalages jusqu'au milieu du trottoir : des séries de robes toutes pareilles sauf par la couleur du motif, pendues serrées sur des tiges au bout desquelles flottait un carton griffonné au feutre : 5,00 \$ each/chaque. Dans des odeurs de plastique et d'hiver sûr, coincée dans un placard où une moitié de miroir dépassait des emballages, j'en essayai une qui bougeait comme le jour même. Des pastilles vertes s'échiffaient dans la trame grise, l'encolure était ronde, la manche courte, et la taille à peine prise dans une ceinture de plastique, fine torsion du même vert.

Droite et sans un pli, elle tombait comme du jersey, et c'en était. De demi-saison, me disais-je en m'écoulant en silence. C'est fluide le jersey, on grandit quand on y coule, et ses trois consonnes râpent la peau. On se sent comme Michelle Tisseyre recevant au jardin, les premiers sours moins frais. « Je t'apprends une veste ? » — « Non, un autre doigt de porto peut-être. » Et le bras de l'homme effleure l'épaule en versant. Il sera toujours temps de rentrer.

J'eus l'idée d'avoir vingt ans, j'en délaissais d'avance le plaisir. Le petit homme moustachu surveillait et le trottoir et la boutique, il ne vit rien de ma beauté, qui se camouflait à nouveau sous un manteau d'hiver au moment de payer. Le jersey, c'était pour d'autres yeux, et le soir même.

Le sac fut léger, léger, jusqu'au coin de la rue. Car il y a des limites à la frivolité et j'avais cinq dollars de moins pour l'inattendu, une librairie qui était aussi son affaire au soleil. Je traînai longtemps à feuilleter les pamphlets des Éditions du Jour, qui gueulaient des colères inconnues autour de mon pensionnat d'Outaouais. La porte était ouverte et j'osai me rendre jusqu'à la première section des rayonnages qui se perdaient dans une pénombre de midi. Le libraire fut accorte, et moi terrorisée par sa voix d'examinateur en quête d'élèves brillants. « On apprend la philosophie à votre âge ? N'importe quoi je suppose ? » Je n'avais dit mot qu'il me confirma les limites du thomisme, une intuition que je croyais originale.

Il m'en coûtait un dollar et vingt sous pour la toute fraîche édition de poche de *La condition ouvrière*, le journal d'usine de Simone Weil, volume double sous couverture rouge et noire, sang et nuit. Monsieur Tranquille venait de me vendre mon premier livre digne de ce nom, et l'entrée chez les femmes de révolte, qui allait me mener aussi bien chez George Sand que chez Rosa Luxemburg.

Mais je n'en étais surtout pas là, quoique d'attaque, mon livre et ma robe dans mon sac à documents. Au 101 Ouest boulevard Saint-Joseph, je fus la dernière des représentantes des régions à prendre place autour de la table où on allait débattre de la laïcité et du rapport Parent. Incolable sur le sujet, qui me servait à harceler un professeur de pédagogie, je serais muette devant les garçons dont certains étaient sur le point d'avoir rendez-vous avec Paul Gérin-Lajoie. Je rédigerais toutefois le communiqué, que seul L.E. DEVOIR reprendrait en l'abrégeant : « Par la voix de son président, la Presse étudiante nationale (PEN) affirme que la

démocratisation de l'éducation doit rester l'objectif premier de la réforme... »

On me remercia, en quittant les lieux pour des dîners à Outremont. Il ne restait plus que la classe moyenne, celle des opérateurs de Gestetner et des colleurs d'enveloppe, prête pour la virée en ville, promise depuis des mois. J'abandonnai Simone Weil et mes lainages, la robe collait tendrement — c'est infroissable le jersey. Le jersey pour le jazz, le jersey pour le genou offert sous la table. À un maigre aux yeux bleus qui regardait ailleurs.

Rue Peel, au deuxième étage, la trompette emboutissait le piano, la bière était aussi amère qu'illégal à mon âge. Et je plongeaï à jamais dans l'atroce solitude de la femme manquée. Car ce que le maigre aux yeux bleus voyait tout autour, c'étaient des Juliette aux chandails noirs, aux jupes noires et aux bas noirs, les cheveux droits comme l'idée du désespoir, les cils charbonneux, et l'âme en enfer. Mes pastilles vertes me montraient à la gorge, et mes manches courtes me déshabillaient vive. Le soleil était tout à fait passé de mode. Je fus des heures, et une nuit, à souffrir du printemps que j'avais si mal lu.

Simone Weil m'enseigne le lendemain, dans l'autobus du retour, le détachement des biens matériels. En vain, j'avais eu l'idée d'avoir vingt ans, et j'en avais déjà dit d'avance le plaisir.

« Tu ne vas pas porter ça pour faire l'amour libre ? » Le cri de Rose-Aimée ne venait pas du cœur, mais de la gorge. Un battement de nerfs qu'elle avait féroces, exercés au scandale. Comme d'habitude elle s'adressait au plafond autant qu'à moi, avec sa façon de pousser l'enseignement et la morale du menton, de détenir de haut les tables de la loi. De nous toutes, elle était la seule à détenir aussi un garçon, un jéciste tout blême avec lequel elle pratiquait activement la pureté, et nous en transmettait la détestation.

Devant les placards que nous vidions pour préparer les grandes valises de juin, elle rencontrait enfin le mal ailleurs que dans les sermons. Il s'était en une longue robe de nuit, dans laquelle une jeune femme pouvait mourir martyre ou vivre damnée : c'était selon l'idée que j'avais pu avoir en choisissant la percale d'un rose profond, et le corsage taillé à même une dentelle crochétée par une grand-mère jamais connue. Crème et satin, un ruban y serpentait pour fermer les coutures, et les vastes plis tombaient à la Joséphine de Beauharnois ou à la Sainte-Cécile patronne de la musique, c'était encore selon. Rose-Aimée me soupçonnait évidemment d'avoir conçu et fait exécuter cette merveille pour d'autres fins que le sommeil dans l'élégance, d'autant que je ne l'avais jamais portée. Mais elle avait tort. Je l'avais voulue pour rien, pour une image, pour amener la beauté dans l'ennui des dortoirs.

J'allais toutefois étreindre, enfin. J'avais rencontré depuis peu un jeune homme dont la timidité naturelle s'accommodait bien de ma volonté d'en finir avec les activités régionales. Il s'appelait Roger, je le lui pardonnais, et dans ses gestes lents on sentait l'instinct nécessaire à la pratique de l'existentialisme. Il était long et pensif, avec des yeux pers et des mains de pianiste. Il dessinait durant les réunions. Au cinéma il caressait mes doigts, dans la rue il me froïlait la nuque et disait plein de choses intelligentes sur l'inanité du monde. Il m'avait présentée à sa mère, une erreur. Son enthousiasme avait mis un peu trop de couleur dans les demi-tons de gris où nous faisions silence sur les sentiments.

Il avait l'usage d'un appartement, chez un ami à Montréal, et je m'y rendais le lendemain pour une dernière réunion avant les vacances. Il serait seul, il s'occuperait du vin, du fromage et des chandelles, nous allions dîner et dormir entre nous. Pas un mot n'avait été dit de plus. Mais jamais robe de nuit rose à corsage de dentelle ne fut aussi indiquée pour l'occasion. J'avais mis tout le dortoir dans la confidence, et sauf Rose-Aimée, on en avait convenu. « N'oublie pas le parfum », s'était empressée Michèle. Elle me le prêtait avec une révérence nouvelle. Elle ne connaissait pas de garçons qui disposaient d'un appartement, j'étais la première à en passer le seul.

Quant à l'amour libre, il fallait avoir l'esprit tordu pour m'en menacer. Il restait tant de baisers à

découvrir avant d'arriver là, tant de gestes à finir, tant de murmures à commencer. Je n'éprouvais que l'impatience d'une fenêtre à nous ouvrir sur le bruit du boulevard Dorchester, d'une robe rose qui bouge tout au long, de l'amertume du vin, du silence où nous allions nous couler avant la nuit et ses heures qui seraient ce qu'elles voudraient. On les ouvrirait une à une.

Ainsi ai-je franchi mes dix-sept ans et demi, tendue de rose, buvant du *Jago* espagnol, et devisant d'Auguste Comte dont j'avais fait la connaissance en même temps que de Roger. Il le tenait pour le père spirituel de Jean-Paul Sartre, et je faillis devenir vraiment amoureuse de ce grand garçon enseveli dans ses mots, qui me les accordait sans vanité. Nous avons parlé de tout sauf de nous, même en nous rapprochant dans le fauteuil bas que nous n'avons jamais osé quitter pour le grand lit de la pièce d'à côté. J'étais assez troublée pour palper un peu, j'aurais dénoué un ruban, peut-être l'ai-je fait juste avant qu'il me dise enfin, quelque part dans mes cheveux, que son cœur était étrange et étranger. Il suivait du doigt la dentelle : « J'aime un garçon, nous sommes ici chez lui, je n'arrive pas à le quitter... » La joue creuse sous la lampe, le corps tendu, s'attendait-il à me voir glisser hors de lui, hors du lieu, hors de nous ? Mais j'étais pleine de contentement. La nuit filait en douceur désormais.

J'étais fascinée par cet aveu d'homme, je pénétrais bien plus loin que prévu dans l'interdit, je pouvais reporter les décisions de mon corps, qui n'était pas sérieux car il avait 17 ans.

À l'aube nous sommes allés voir le soleil se lever dans la montagne. Les marquoins préparaient un jour humide, et un été pour de vrai. Nous nous sommes allongés dans l'herbe courte, je nous imaginais droits et impossibles comme Tristan et Yseult qu'un sabre séparait dans leur sommeil. Roger déranga l'arrangement en posant la main sur mon ventre, il était aussi délégué que chaste, il pouvait toucher une fille.

C'est bien ce qui fit meugler le policier à cheval qui passait par là, et nous chassa du paradis terrestre, avec des mots aussi religieux que ceux de Rose-Aimée. Je lui dois le long baiser que mon faux amant déposa dans mon cou par défi, l'amour fut libre comme l'air qui dorait l'homme et la bête, nous avons ri, nous avions faim. La vie allait être irrésistible.

◆ MRC

quote-part pour financer les services de la SQ sur leur territoire. Au total, Québec pense recueillir quelque 69 millions \$ par an par cette voie au-delà de quelque 1300 municipalités.

L'MRC veut tenter de démontrer devant les tribunaux que ces dispositions sont inconstitutionnelles, a expliqué M. Nicolet. L'union estime d'une part que la loi heurte le principe de l'autonomie municipale garanti par la Constitution de 1867. Et d'autre part, que l'obligation faite aux villes de percevoir une taxe pour payer un service de police offert par le gouvernement provincial pourrait être considéré comme une taxe indirecte, c'est-à-dire une forme de taxation que seul le gouvernement fédéral peut exercer en vertu de la loi fondamentale.

Le plan arrêté hier prévoit qu'une seule contestation judiciaire sera entamée cet automne par un groupe de municipalités. Cette contestation serait financée et pilotée par l'MRC, qui a déjà constitué grâce à une cotisation spéciale imposée à ses membres un fonds de défense de quelque 150 000 \$.

L'union n'a pas l'intention de demander une injonction pour suspendre l'application de la loi. Les dispositions visées entrent en vigueur le 1er janvier 1992 et l'obligation de payer sera maintenue, tant que la cause sera pendante devant les tribunaux, a expliqué M. Nicolet.

◆ Démission

nimité l'existence du droit à l'autodétermination du Québec. Ce geste symbolique, arraché au terme d'intense lobbying de certains députés et ministres québécois auprès des députés du reste du Canada, devait constituer la pièce de résistance du débat constitutionnel des assises.

Avec la perspective d'un affrontement entre les délégués de l'Ontario et du Québec sur l'orientation à donner à la prochaine opération constitutionnelle, le Québec prônant la décentralisation et l'Ontario le contraire, les députés ont en effet ensuite convenu, à peu près sans discussion, de s'en remettre à l'initiative du gouvernement.

Mais alors que les dernières mesures de l'hymne national entonné spontanément par les députés pour célébrer leur bonne entente résonnaient encore, Pierrette Venne sortait en coup de vent de la salle pour annoncer qu'en l'absence de discussions plus approfondies sur la Constitution, elle allait devenir le dixième député à quitter le caucus de Brian Mulroney.

« Je quitte le parti, le caucus et le

Les Cris rallient des élus américains à leur croisade contre Grande-Baleine

Eric Sible

de la Presse Canadienne

Après avoir descendu la rivière Grande-Baleine en compagnie de Cris, deux membres de l'Assemblée législative de l'État de New York sont plus déterminés que jamais à bloquer le contrat d'achat d'électricité signé avec Hydro-Québec.

« C'est de l'impérialisme de la pire espèce », a commenté le sénateur Franz Leichter hier, en faisant allusion au projet de développement hydro-électrique de 12,6 milliards \$ de cette rivière du nord du Québec. L'expérience a définitivement confirmé les « doutes » qu'il entretenait à propos du projet, a-t-il ajouté.

Le sénateur a descendu le cours d'eau cette semaine aux côtés notamment de son collègue de l'Assemblée législative William Hoyt, des environnementalistes Robert Kennedy Junior et Michael Kennedy, tous deux fils du sénateur assassiné Robert F. Kennedy.

Interviewé par téléphone de Grande-Baleine, à plus de mille kilomètres au nord de Montréal, le sé-

ateur Leichter a exprimé son intention d'organiser des audiences publiques sur le projet et d'aborder le sujet avec le gouverneur de l'État Mario Cuomo.

« Il y a à peine un mois, les chances (de bloquer le contrat) n'étaient probablement pas très bonnes. Mais je constate qu'on gagne du terrain », a-t-il dit.

Hydro-Québec et la New York Power Authority (NYPA) ont négocié un contrat préliminaire il y a deux ans, pour l'exportation vers l'État de New York de 1000 mégawatts sur une période de 21 ans, débutant en 1995. Jusqu'au 30 novembre, les deux signataires peuvent toujours changer d'avis et se retirer du contrat sans pénalité financière.

Le sénateur Leichter, qui représente une section de Manhattan, soutient que le projet énergétique, outre qu'il va dans le sens contraire des impératifs de conservation de l'énergie, détruira le mode de vie des Cris et perturbera l'équilibre écologique de la région.

Mercredi, le maire de New York David Dinkins, invoquant les aspects environnementaux et économiques

et la question des droits des autochtones, a demandé à la NYPA d'essayer d'obtenir une extension de l'échéance du 30 novembre afin de permettre aux autorités municipales d'étudier le plus près les implications du projet.

« Quand les New-Yorkais pensent à un projet hydro-électrique, ils s'imaginent un barrage », a dit M. Leichter, pour qui les gens ne comprennent vraisemblablement pas que des immenses territoires vont être inondés, et des rivières détournées.

Les 10000 Cris affirment que le projet détruira leurs sources de nourriture et éliminera leur mode de vie traditionnel.

Dans un communiqué diffusé hier, le Grand conseil des Cris du Québec signalait que M. Robert Kennedy Junior a déclaré « qu'il y aurait lieu d'étudier plus attentivement toute la question des contrats de vente d'électricité à New York ».

M. Robert Kennedy est attorney pour l'environnement auprès du Conseil de défense des ressources naturelles. Son frère Michael est président de la Citizen's Energy Corp., société de distribution d'énergie à but non lucratif.

congrès », a-t-elle déclaré immédiatement après avoir vu deux de ses résolutions « tablettées » sans débat par les délégués. La représentante de la circonscription de Saint-Hubert en était à sa troisième tentative pour faire étudier par le parti un projet de nouveaux partages des pouvoirs au Canada.

« C'est des bonbons, se plaint-elle en parlant de la reconnaissance du droit à l'autodétermination. On ne veut pas discuter le fond, le principal. Le droit à l'autodétermination, qu'est-ce que ça change demain matin ? », demande-t-elle.

Mais ce dernier débat, même s'il est très théorique, a fini par être le seul à connaître une conclusion claire et nette aux assises de Toronto.

Au bout du compte, les hautes instances du parti s'étaient rendues avec arguments de plusieurs députés québécois selon lesquels un échec de la résolution sur le droit à l'autodétermination aux assises nationales endommagerait considérablement l'image du parti au Québec et s'étaient mobilisées pour obtenir son adoption.

Pour apaiser certaines des inquiétudes des députés du reste du Canada, le parti a d'ailleurs d'abord procédé à un léger changement du texte original.

Au départ, la résolution stipulait en effet que le parti conservateur « reconnaissait » le droit à l'autodétermination du Québec. La version adoptée hier par 92 % des 1 500 députés présents parle plutôt de « confirmer » l'existence de ce droit. « Ils nous confirment aujourd'hui le droit qu'ils avaient des problèmes à ce sujet le député de Jonquière Jean-Pierre Blackburn.

Mais le premier ministre avait une autre explication. « Nous n'avons rien approuvé, nous avons simplement confirmé une réalité », a-t-il expliqué en anglais à l'issue du vote. En français, Brian Mulroney ajoutait qu'il s'agit de « signaux très limpides au Québec et au Canada de notre désir sincère de renouveler en profondeur le Canada et de maintenir son intégrité ».

Dans l'ensemble, le débat sur l'autodétermination s'est déroulé sans bavure, avec la précision des grandes manœuvres et en deux temps trois mouvements.

C'est ainsi que le ministre Joe Clark a ouvert la marche en rappelant aux députés sa propre participation au référendum de 1980. « Cette participation sous-entendait la reconnaissance de la légitimité de l'exercice », a-t-il fait valoir.

« Le Canada est une union volontaire », a avancé de son côté un député albertain à l'appui de la cause québécoise, tandis que le député ontarien Geoff Scott plaidait avec les députés de ne poser aucun geste « qui aurait des répercussions négatives pour l'unité nationale au Québec ».

« Ca nous met en meilleure posture vis-à-vis le Bloc québécois », soutenait après coup le ministre Jean Charest. Mais des députés de l'extérieur du Québec avouaient avoir encore certaines inquiétudes quant à la réaction provoquée par cette résolution dans le reste du pays. « Ce qui me préoccupe, ce n'est pas que le Bloc soit apaisé mais comment d'autres vont l'interpréter », affirme Joe Huelgin de Niagara Falls qui aurait bien voulu que la résolution parle du droit à l'autodétermination de tous les Canadiens.

Mais d'autres comme le sénateur Claude Castonguay jugent que le geste posé par les conservateurs est susceptible de faciliter la tâche de la prochaine commission constitutionnelle fédérale. « Cela signifie clairement que le Parti conservateur est très uni sur la question québécoise », évalue-t-il et c'est une ouverture qui peut nous aider.

Mais pour la plupart des députés du Québec, les réjouissances ont été coupées net par le départ de Pierrette Venne, départ auquel la plupart ont réagi avec hargne.

« Est-ce que j'ai l'air de pleurer. Quand on démissionne pour des raisons aussi stupides que ça, il n'y a rien à dire », dénonce le député de Kamouraska André Plourde qui juge comme plusieurs de ses collègues que « ce n'est pas une grosse perte ».

« Elle négociait sa sortie avec le Bloc depuis un an », accuse de son côté Gilbert Chartrand, dont l'aller-retour du Bloc au Parti conservateur remonte à il y a quelques mois. « Quand tu te cherches une raison pour partir, tu en trouves toujours », résume le député de Terrebonne Jean-Marc Robitaille, qui affirme que sa collègue est partie dix mi-

nutes trop tard, immédiatement après que les conservateurs aient amorcé, avec la reconnaissance de l'autodétermination « un important choix de société ».

◆ Yougoslavie

« À quoi bon donc discuter ici d'une conférence de paix », a-t-il ajouté. « Cela est prématuré. »

Les 35 de la CSCE ont enfin convenu à Prague de se réunir à nouveau « dès que la situation l'exige et de toute manière pas plus tard que la première semaine de septembre ».

Pendant que les membres de la CSCE cherchaient une solution pacifique à la crise sociale en Yougoslavie, Serbes et Croates échangeaient des tirs dans le village de Dugo Selo comme si aucun cessez-le-feu n'avait été décrété, et s'accusent mutuellement d'être à l'origine des violations de la trêve.

Des Serbes, en tenue de combat pour un bon nombre, sortaient des bosquets et pointaient leurs armes sur quiconque arrivait par la route venant des villages croates voisins. « Toute circulation a pratiquement cessé près de cette « ligne de front » en lisière nord de la région de la Krajina, territoire où vit la minorité serbe de Croatie.

« La Croatie prend fin ici », déclarait un habitant en uniforme à Dugo Selo, village peuplé de Serbes au milieu des champs de maïs et des vergers. Cinq kilomètres plus au nord, sur la route, des gardes nationaux croates patrouillaient dans les villages peuplés de Croates, d'où la plupart des non-combattants ont été évacués.

Jeudi soir, affirment les gardes nationaux, les Serbes ont pilonné les villages de Lasinja et de Desni Stefanki, sans faire de victime.

Les Serbes, de leur côté, reconnaissent avoir tiré au mortier sur les positions croates mais assurent que les gardes nationaux avaient tiré les premiers.

Dans cette région, les habitants semblent ignorer totalement le cessez-le-feu décrété mercredi par la présidence collégiale fédérale. Contrairement à la plupart des autres endroits de la région de la Krajina, les Serbes de Dugo Selo étaient voicis quelques jours encore en bons termes avec leurs voisins croates.

Mais des gardes nationaux sont arrivés à Lasinja, à cinq km de là, et les Serbes disent avoir pris les armes pour les en chasser. Les affrontements entre Serbes et Croates dans l'ensemble de la république ont fait plus de 200 morts depuis le 25 juin, date de la proclamation d'indépendance de la Croatie et de la Slovénie.

« Ils n'ont pas le droit d'être ici, de ce côté-ci de la Kupa », explique un Serbe, faisant allusion à la rivière qui coule au nord du village et délimite les terres peuplées par la minorité serbe.

« S'ils ne partent pas d'eux-mêmes, nous les jetterons dans la rivière », prévient-il.

Les Serbes, qui comptent pour 600 000 des 4,5 millions d'habitants de la Croatie, se sont rebellés contre les velléités sécessionnistes de Zagreb et ont proclamé l'autonomie de la région de Krajina.

Pour défendre pied à pied le village de Dugo Selo et expliquer leurs craintes, ils font valoir le fait qu'au cours de la Seconde Guerre mondiale, celui-ci avait été incendié par les « Oustachis », troupes de l'État fantoche créé par les nazis en Croatie.

Les Oustachis d'Ante Pavelic avaient fait à Dugo Selo des centaines de morts. Maintenant, d'immenses monuments, portant la liste des

victimes, se dressent dans presque chaque village de la région à la mémoire des massacres qui avaient fait au moins des dizaines de milliers de morts.

Selon un Croate, la plupart des habitants croates des environs ont fui au nord de la Kupa. Seuls les hommes s'aventurent encore sur leurs terres pour soigner le bétail.

« Je me moque qu'ils appellent l'endroit Croatie ou Krajina, tant qu'ils ne m'expulsent pas de mes terres », explique cet habitant du village de Sredicko.

◆ Alain Pontaut

Tutelle, en 1968. Deux ans plus tard, alors qu'il exerce les fonctions de secrétaire général au Théâtre du Nouveau Monde, il écrit et fait créer à la scène une pièce qui n'obtiendra pas un bien grand succès et dont il parlait aujourd'hui avec une circonspection amusée. Cela s'appelait *Un bateau que Dieu sait qui avait monté et qui flottait comme il pouvait*, c'est-à-dire mal et l'on y voyait, avait écrit Pontaut au programme, « des passagers qui avaient le temps, avant naufrage, de s'ennuyer, de projeter, d'aimer ou de jouer, de laver la vaisselle... » Jean-Louis Roux avait signé la mise en scène et Mark Negin les décors et costumes. Jacques Gaipeau défendait le rôle principal.

En 1983, Pontaut avait écrit un autre texte pour le théâtre, *Madame Jocasite*, qui n'a pas encore été créé à la scène mais qui a été joué et diffusé à la radio de Radio-Canada.

Un recueil de poésie en 1971, *Le Tour du lac*, un second roman en 1977, *La Sainte Alliance*, puis tout récemment, en mai 1990, un troisième, *L'homme en fuite*, tous publiés chez Leméac, complètent l'oeuvre de l'écrivain. Par ailleurs, Alain Pontaut allait publier également quelques ouvrages comme un *Dictionnaire critique du théâtre québécois* en 1972, un pamphlet en collaboration avec Pierre de Bellefeuille, *La Bataille du livre au Québec : ou à la culture française, non au colonialisme culturel*, puis chez Boréal *Santé et sécurité. Un bilan du régime québécois de santé et sécurité au travail*.

Depuis quelques années, de retour au DEVOIR après y avoir travaillé à plein temps de 1964 à 1966, Alain Pontaut couvrait avec moi l'actualité théâtrale. D'une culture théâtrale vaste, Pontaut avait une plume polie et claire, et on a pu lire sous sa signature des compte rendus de spectacles où il veillait particulièrement à demeurer attentif à tout, sans jamais sortir de ses gonds, ce qui est assurément une qualité difficile à maintenir dans ce métier. Alain Pontaut y excellait.

Son oeuvre, si elle n'a pas pris place parmi celles des plus grands noms de la littérature québécoise, aura été celle d'un homme extrêmement distingué, qui effleure les mythes au lieu de les enfoncer ou de se les approprier, mais qui toujours le fait avec une attention digne des observateurs inquiets.

Alain Pontaut, qui a demandé d'éviter le rite des funérailles, ne sera pas exposé aux regards des survivants. Son amie, Isabelle Courteau, qu'il venait d'épouser le printemps dernier, organisera vers la fin de la semaine prochaine une rencontre pour les amis et ceux qui l'ont côtoyé au long de sa carrière. Le lieu et l'heure en seront connus en début de semaine.

Alain Pontaut avait un fils, Jean-Marie, qui vit à Paris et qui est rédacteur-en-chef au magazine *Le Point*.



Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences
Département d'histoire de l'art

Un tour d'horizon en histoire de l'art

COURS TÉLÉVISÉS

1. L'héritage occidental, de l'Antiquité à 1865
(3 crédits)
Jean-François Lhote

2. Introduction à la peinture moderne, de 1865 à nos jours
(3 crédits)
François-Marc Gagnon

3. La peinture moderne au Québec
(3 crédits)
François-Marc Gagnon

Pour recevoir le dépliant :
Secrétariat des cours télévisés
☎ 343-2162

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC

Fondée en 1992

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3A2
Télex : 05 268656
Fax : (514) 955 7874
Tel. : (514) 987-6242

Agents de brevets
d'invention
et de marques
de commerce

